



Vu dans la presse limousine

Prévention

HAUTE-VIENNE

« Opération soufflerie » ce week-end

Le Populaire du Centre, 22/09/2009

Les gendarmes et la préfecture ont mis en place durant la nuit du samedi 20 septembre au dimanche 21 septembre 2009, une « opération soufflerie ». Les contrôles ont eu lieu à la sortie de trois établissements de nuit de Limoges, Cieux et Saint-Yrieix. En l'espace de deux heures, 184 tests d'alcoolémie ont été effectués. Au final huit conducteurs présentaient un taux d'alcoolémie supérieur à la limite autorisée, et cinq d'entre eux se sont vu retirer leur permis.

LIMOGES

L'unité de prévention des conduites à risques à Limoges – Drogue : un dialogue nécessaire

Le Populaire du Centre, 15/09/2009

Lundi 15 septembre 2009 débutait l'opération de sensibilisation aux addictions, menée par l'Unité de Prévention des Conduites à Risques, qui concerne 8 collèges et lycées de Limoges. L'objectif de cette action ne sera pas de dispenser un cours magistral, mais de faire prendre conscience aux jeunes quels peuvent être les méfaits des drogues, car selon les statistiques émanant de la journée d'appel de préparation à la défense, 40% des jeunes de 17ans aurait déjà expérimenté le cannabis. « *Nous travaillons sur les représentations des adolescents, leurs contradictions* », explique l'un des 5 policiers formateur relai anti-drogue. « *Ce n'est pas une conférence sur les produits mais l'occasion de donner aux jeunes des clés pour qu'ils comprennent leurs propres comportements.* »

Le coup d'envoi de l'opération a eu lieu au lycée Renoir où dix classes de seconde ont pu assister à cette intervention.

Sécurité

HAUTE-VIENNE

Route : 21 morts, 420 blessés et 355 accidents au 1^{er} septembre – Haute-Vienne

Le Populaire du Centre, 16/09/2009

Au 1^{er} septembre 2009, la Haute-Vienne recensait 21 morts, 355 accidents de la route et 420 blessés. Des chiffres comparables à l'année 2008. On note toutefois une baisse des accidents, et des blessés, mais une stabilité au niveau des décès. Les causes les plus fréquentes sont la vitesse, le refus de priorité et l'alcool. Les cyclos et motos concernent, pour ces 8 premiers mois de l'année, près de 20% des accidents. Afin de remédier à cela les autorités se sont mobilisées, et ont consacré un volet de prévention qui appartient au Document d'orientation générale 2009-2012, qui recense les actions de sécurité routière à mener dans quatre domaines (deux-roues, alcool, jeunes et vitesse).

HAUTE-VIENNE

Sécurité routière : du 16 au 22 septembre dans tout le département

Le Populaire du Centre, 16/09/2009

Du 16 au 22 septembre, se tiendra la semaine de la mobilité et de la sécurité routière, qui est « *une manifestation nationale, qui a lieu tous les ans dans le but de sensibiliser nos concitoyens par toute une série d'actions dans le département* » explique Evelyne Ratte, préfet de la Haute-Vienne.

Trois types de publics seront visés. Tout d'abord les « jeunes », qui pourront participer à des ateliers sur la sécurité de la route, sur le danger de l'alcool au volant..., car les 18-24 ans représentent 40% des tués dans le département. En second lieu, les « entreprises », et enfin le « grand public » où une campagne d'affichage, ainsi que des messages de prévention de la part des forces de l'ordre auprès des automobilistes, seront prévus.

Trafic

BRIVE

Deux jours de procès et 10 prévenus pour vol, drogue et violence – Stups, stupre et mauvais coups

Le Populaire du Centre, 29/09/2009

Présentation des faits

Dix prévenus comparaissaient lundi 27 septembre 2009, au Tribunal de Grande Instance de Brive, pour une affaire qui mêle, vols, drogue, sexe et violence.

En effet durant l'été 2008, quatre Brivistes ont cambriolé, de nombreux véhicules, un cabinet d'assurance et au moins une maison, afin de voler du matériel hi-fi et vidéo. Leur butin était par la suite échangé contre du liquide ou de la drogue.

Les échanges avaient lieu dans l'appartement d'une personne qui servait de lien entre les voleurs et les dealers, dont certains étaient originaires de Paris.

Au cours de soirées « festives », les complices n'hésitaient pas à mélanger stups et stupre, même en présence de deux mineurs qui étaient plus ou moins forcés à consommer de la drogue, pour semble t-il mieux rendre la monnaie de leur pièce ...

Enfin l'un des prévenus, n'hésitait pas à matraquer l'un de ses clients, si celui-ci tardait à payer ses traites.

Le verdict tombera le lendemain ...

Le tribunal a achevé hier soir son minutieux travail – La prison ferme pour les dix prévenus

Verdict

Mardi 28 septembre, en fin de soirée le sort de chaque prévenu à été décidé. Tous ont été condamnés à de la prison ferme, mais tous n'ont pas eu la même peine.

Malgré l'absence de précision de somme d'argent, de quantité de drogues, l'objectif du procureur était de démontrer qu'il y avait bien là un trafic organisé. En effet, l'organisation de soirée, la commercialisation des produits, la fidélisation des clients, laisse imaginer un marché structuré. Ainsi, grâce à ces éléments le ministère public a pu définir trois catégories de prévenus et de peines. Concernant les « organisateurs », ils ont été condamnés à une peine de quatre années. Pour celui qui jouait le rôle « d'homme de main ou de rabatteur », les peines prononcées vont de une à deux années de prison ferme selon les casiers de chacun. Enfin pour « les toxicomanes revendeurs de marchandises » ils ont écopé d'une peine allant de douze à dix huit mois ferme.

Faits divers

LIMOGES

Trois délits et six mois ferme

Le Populaire du Centre, 29/09/2009

Un automobiliste, qui conduisait sans permis sous l'emprise de l'alcool, et qui venait de franchir un feu tricolore fixe, a été arrêté par des policiers limougeaux. Placé en garde à vue, puis jugé en comparution immédiate, ce dernier a été condamné à une peine de six mois de prison ferme, auquel s'ajoute la révocation d'un autre sursis. Soit deux mois de plus...

LIMOGES

Contrôles renforcés

Le Populaire du Centre, 28/09/2009

Durant la nuit du samedi 26 au dimanche 27 septembre les policiers ont renforcés les contrôles d'alcoolémies et avaient pour consigne de cibler en priorité les deux roues. Aux alentours de 3 heures du matin, les forces de l'ordre ont intercepté deux mineurs de 17 ans qui conduisaient leur scooter avec 0.9g d'alcool par litre de sang. Ils seront convoqués ultérieurement devant le juge pour enfants.

Quand aux automobilistes, quatre d'entre eux ont été contrôlés positifs à l'alcool et ont fini la nuit en cellule de dégrisement.

SAINT CYR

Drogue en stock

Le Populaire du Centre, 26/09/2009

Un homme de 46 ans, a été arrêté le 23 septembre 2009, pour usage et détention de stupéfiants à Saint-Cyr. Il détenait sur sa propriété agricole pas moins de 104 pieds de cannabis en culture, 48 sommités florales (tiges garnies de fleurs) en cours de séchage dans son grenier ainsi que des graines et de la résine. Après perquisition, les gendarmes ont trouvé, en plus 300 films téléchargés illégalement ainsi qu'une carabine 9 mm. L'homme placé en garde à vue sera présenté devant le tribunal le 30 mars 2010.

HAUTE-VIENNE

Bilan de l'opération anti-délinquance

Le Populaire du Centre, 26/09/2009

Jeudi 24 septembre, le soir, une vaste opération anti-délinquance a été menée au « Ponteix » à Couzeix, et sur la route d'Aixe-sur-Vienne. Au total, sur les deux sites, 493 véhicules et 598 personnes ont été contrôlées entre 19h et 21h. Parmi les infractions recensées, trois concernaient l'alcool au volant.

LIMOGES

Assises : Laurent Bebien condamné à 10 ans de réclusion criminelle – Pour une étincelle de folie

Le Populaire du Centre, 17/09/2009

Dans la semaine du 14 septembre 2009, et durant près de deux jours, s'est tenu le procès de Laurent Bebien. Les faits remontent au 14 mai 2008, où ce jour là comme la victime, l'accusé était ivre, et a enflammé les cheveux de sa mère qui décèdera le lendemain au CHU de Limoges. Lors de son procès, Laurent Bebien, jugé apte de répondre de ses actes par un psychiatre, a déclaré, qu'il résumait bien « *à lui seul le risque accidentogène et criminogène de l'alcool* ». Bien qu'il entretenait une relation compliquée avec sa mère, l'accusé n'a pas prévenu les secours, et l'a laissée agoniser, quand les faits se sont produits. A cause de la gravité de la situation, Laurent Bebien a été condamné à une peine de 10 ans de réclusion criminelle.

LIMOGES

6 mois de prison pour avoir frappé une policière

Le Populaire du Centre, 18/09/2009

Un homme d'une cinquantaine d'année, qui est sous traitement et qui ne supporte pas l'alcool, s'est vu refusé d'être servi par un patron de bar. Voyant cela, cet individu a sorti un couteau.

A l'arrivée de la police, il s'en est pris à une adjointe de sécurité et l'a rouée de coups de pieds. L'homme a été maîtrisé, puis arrêté. Ce dernier a comparu jeudi 17 septembre, et a été condamné à 6 mois d'emprisonnement. Une demande de détention a été accordée vu son état psychique.